

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU CEP LORIENT

ACTIVITES GEREES PAR LE CEP

LES COURS

Le CEP LORIENT s'engage sur un nombre de 10 à 11 cours par trimestre. La saison se divise en 3 trimestres :

- 1^{er} trimestre courant septembre à fin décembre.
- 2^{ème} trimestre 1^{er} janvier au 31 mars.
- 3^{ème} trimestre 1^{er} avril au 30 juin.

ENGAGEMENT

L'adhérent(e) s'engage sur la saison complète.

La totalité des cours et l'adhésion annuelle doivent être réglés lors de l'inscription.

L'adhésion annuelle au CEP est encaissée au moment de l'inscription et n'est pas remboursable. Le règlement des cours peut être fractionné en 3 chèques maximum, qui seront remis en banque au début de chaque trimestre.

ANNULATION

Pour être recevable, l'annulation d'un trimestre doit **IMPERATIVEMENT être signalée avant le début de la période concernée**. Le règlement concernant le ou les trimestres annulés sera restitué.

REMBOURSEMENT

Un trimestre commencé ne peut pas être remboursé, sauf cas exceptionnel et majeur, qui sera arbitré entre le professeur et la direction du CEP.

IMPORTANT

Afin d'assurer le bien-être de tous :

- Dans les parties communes du CEP, **veillez à respecter le calme et la tranquillité nécessaires au bon déroulement des activités.**
- Couper la sonnerie des téléphones portables avant les cours.
- Pour entrer dans une salle, **attendre que le professeur vous y invite.**

PISCINE de KERPAPE

OBLIGATION :

- Le port de chaussures antidérapantes, et masque obligatoire pour circuler dans les couloirs de Kerpape.
- Se doucher avant d'entrer dans la piscine.
- **Attendre l'autorisation du maître-nageur, avant d'entrer dans l'eau de la piscine.**

Dans les vestiaires et les salles, ne laissez pas d'objets de valeur, le CEP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.



CEP LORIENT 67 rue Duguay Trouin 56100 LORIENT

☎ 02 97 84 11 40

✉ cep.lorient@wanadoo.fr site internet : cep-omnisports.com